

SITUATION GENERALE

Après une nouvelle période de fortes chaleurs enregistrées entre le 06 et 11 juillet l'état de la végétation demeure satisfaisant. Sauf pour les cultures sèches du Gâtinais en sol superficiel qui ont perdu une à deux couronnes de feuilles. Les précipitations des ces trois derniers jours (15 à 30 mm) ne suffiront pas à combler correctement le déficit hydrique trop important dans ces parcelles.

Pour les irrigants, il faut mettre à profit cette période orageuse pour rattraper le retard accumulé ou au contraire retarder les irrigations d'une journée par tranche de 5 mm si les précipitations excèdent 10 mm. En raison des nombreux écarts de précipitations il apparaît de plus en plus indispensable d'établir un bilan hydrique (Irribet) à la parcelle.

Dans **le cas de volumes restrictifs** veillez à combler correctement les déficits climatiques précoces qui sont les plus préjudiciables au rendement.

TEIGNES

Contexte d'observations

Les chenilles de ce petit parasite se développent dans le coeur des betteraves, les chenilles les plus jeunes sont grises brunâtres alors que les plus âgées sont rosées et mesurent jusqu'à 12mm de long. Une ou plusieurs chenilles, généralement d'une dizaine de mm, rosâtres, se dissimulent au coeur de la betterave et produisent des fils soyeux. Cette chenille est très mobile, ce qui ne favorise pas son observation. Néanmoins, on repère dans un premier temps des jeunes feuilles (limbes et pétioles) rongées, noircies.

La présence de ce parasite est très variable d'une parcelle à l'autre en fonction notamment de l'environnement immédiat (bois, haie, proximité de blé de betteraves 2009) .Il est donc impératif d'observer plusieurs séries de 10 betteraves consécutives dans chaque parcelle.

Seuil de nuisibilité

Il est atteint dès que 10% des plantes portent au moins une chenille. En rongant le collet ces chenilles perturbent l'alimentation de la plante. Les conditions très chaudes et sèches actuelles sont favorables à leur développement. Ces morsures peuvent être une porte d'entrée d'un champignon : le Rhizopus. Rappelons qu'en 2006, ce champignon était visible dès la mi-juillet. Il a besoin de températures supérieures à 35°C pour se développer. Des photos sont visibles sur le site Internet de l'ITB (www.itbfr.org).

Etat général

		Chenilles		
		28-juin	5-juil.	12-juil.
45	Grangermont	6%	2%	36%
	Echilleuses	0%	0%	0%
	Bromeilles	0%	0%	8%
	Pithiviers le Vieil	0%	0%	4%
	Bucy le Roy	4%	0%	4%
28	Toury	0%	0%	0%
	Tremblay les villages	0%	NC	0%

Les fortes températures favorisent le développement des chenilles et une parcelle du réseau (Grangermont) a dépassé le seuil de nuisibilité. Il convient de rester attentif à l'évolution de ce parasite si l'épisode caniculaire venait à se renouveler.

MALADIE DU FEUILLAGE

Contexte d'observations

Sur la base d'un prélèvement hebdomadaire et aléatoire de 100 feuilles issues de la couronne intermédiaire des betteraves dans un réseau de parcelles représentatives de la zone d'approvisionnement. Chaque feuille comportant au moins un symptôme de maladie est totalisé dans la catégorie correspondante pour obtenir une **Intensité de Pression par Maladie (IPM)**.

Seuil de nuisibilité

Ils sont issus de travaux d'expérimentations pluriannuels et correspondent au pourcentage de feuilles présentant un symptôme de maladie clairement identifiable (identification effectuée à l'aide d'une loupe).

	T 1	T 2	T 3
Cercosporiose	5%	20%	25%
Ramulariose	5%	20%	25%
Oïdum	15%	30%	30%
Rouille	15%	40%	40%

Etat général

		Oïdium			Cercosporiose			Rouille			Ramulariose		
		28-juin	5-juil.	12-juil.	28-juin	5-juil.	12-juil.	28-juin	5-juil.	12-juil.	28-juin	5-juil.	12-juil.
28	Fresney l'évêque	0	0	0	0	0	0	0	0	14%	0	0	8%
	Toury	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1%
	Mérouville	0	0	0	0	0	0	0	0	0.02	0	0	2%
	Saint Luperce	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Lumeau	0	0	0	0	0	0	0	0	6%	0	0	1%
	Boinville le gaillard	0	0	0	0	0	0	0	0	2%	0	0	0
45	Boisseaux	0	0	NC	0	0	NC	0	1	NC	0	8%	NC
	Dadonville	0	NC	0	0	NC	0	0	NC	0	0	NC	0
	Echilleuses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Erceville	0	0	0	0	0	1%	0	0	0	0	0	3%
	Ouzouer des champs	0	0	0	0	0	1%	0	0	0	0	0	0
	Oison	0		0	0		0	0		0	0		0
	Pithiviers le vieil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Roinvillier (91)	0	0	0	0	0	1%	0	0	0	0	0	0
	Sceaux du gatinais	0	0	0	0	0	11%	0	0	0	0	0	0
	Vimory	0	0	0	0	0	2%	0	0	0.02	0	0	0
	Yèvre la ville	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Les températures supérieures à 30°C n'étant pas favorables au développement des maladies la pression évolue lentement. Seules deux parcelles sont au seuil de nuisibilité pour la Cercosporiose à Sceaux, la Rouille et la Ramulariose à Fresnay l'évêque.

Pour ces zones il convient de rester attentif dans les parcelles à risque (Rotation courte, proximité de blé de betteraves 2009 en non labour) car en 2007 des dégâts importants avaient été observés.

NOCTUELLES

Contexte d'observations

Des morsures de feuilles et la présence de déjections dans le cœur des betteraves sont visibles. Les larves de noctuelles émergent la nuit pour s'alimenter sur le feuillage.

Seuil de nuisibilité

Entre le mois de juin et le mois d'août, le seuil de nuisibilité est fixé à 50 % de plantes portant des traces de perforation et présentant des chenilles de petite taille. Les parcelles en culture sèche ou faiblement irriguées sont en général les plus exposées durant la période estivale.

Etat général

	% de plantes touchées
	12 juillet
Fresney l'Evêque	12%
Bromeilles	15%
Neuvy en Beauce	22%

Bien qu'encore signalée dans trois parcelles du réseau, la présence de noctuelles diminue. Il est même fréquent d'observer la mortalité de chenilles. Les parcelles non irriguées doivent être surveillées en priorité.

Bulletin rédigé par l'ITB avec la participation de tous les observateurs à partir des observations réalisées cette semaine par : SVI Toury ; SVI Pithiviers ; Tereos Artenay ; Cristal Union ; Sucrierie de Souppes/SESVDH ; Coop de Pithiviers ; Coop de Puiseaux ; Coop de Boisseaux ; SCAEL ; Ets Echivard ; Soufflet Agriculture ; ITB Loiret ; GEETA Pithiviers

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture du Centre.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.